

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	095	Publié le 
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	6.1.8	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_386-DE Libertés publiques et pouvoirs de police Police municipale – Foires et marchés

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

13

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

**Objet : Organisation de la 43^{ème} édition de la Foire de la Saint-Martin
Modification du règlement général de la Foire-Exposition**

RAPPORTEUR : Sylvie ACHÉ, Adjointe au Maire chargée du commerce, de l'artisanat et de l'animation de la ville

La Commune organisera les 6, 7 et 8 novembre
Foire de la Saint-Martin dans les mêmes conditions que les

Madame l'adjointe au maire propose toutefois de préciser certains points, et de modifier les articles n° 5, 6, 18 et 34 du règlement général de la Foire-Exposition de la Saint-Martin qui a été approuvé lors du conseil municipal du 24 février 2025.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide approuver le règlement général de la Foire-Exposition de la Saint-Martin modifié tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.



Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026